INITIALES DU MAIRE
2022-12-05
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LAC SAINT-JEAN EST
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Sainte-Monique tenue à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, lundi le 5 décembre 2022 à 19h 30.

Présences : M. Mario Desbiens, maire
M. Pascal Gauthier, conseiller # 1
M. Bernard Girard, conseiller # 2
Mme Suzanne Larouche, conseillère # 3
M. Jacques Vachon, conseiller # 4
M. Jonathan Boily, conseiller # 5
M. Bruno Plourde, conseiller # 6

Absences :

Il y a quorum à cette séance qui est présidée par M. Mario Desbiens, maire. Est également présent, M. Mathieu Lapointe, directeur général et greffier-trésorier.

1- OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter, séance tenante, l'ordre du jour suivant :

RÉSOLUTION CM2022-196

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal :
   a) Séance ordinaire du 7 novembre 2022
4. Correspondances :
   a) Une lettre de Ville d'Alma
   b) Une lettre du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
   c) Une lettre du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
5. Rapport des comités
6. Approbation des comptes pour la période de novembre 2022
7. Avis de motion et présentation de projet de règlement 385-22 concernant le Comité consultatif
8. Autorisation – demande de PIIA du 70 Chemin des Patriotes
9. Autorisation de signature – entente Ministère des Transports pour les travaux du pont du Rang 6 Est
10. Résolution d'appui et de participation au projet de gestion en commun de certains services municipaux
11. Acceptation d'une soumission – conciergerie entretien ménager
12. Autorisation – traitement des eaux usées
13. Dépôt – estimation Lac-Johnny
14. Résolution de félicitation – élection députées régionaux
15. Demande d'aide financière – Groupe d'Action bénévole
16. Demande d'aide financière– paniers de Noël
17. Demande d'aide financière – Aiglons novice
18. Fédération Québécoise des Municipalités – renouvellement d'adhésion
19. Quittance – Office Municipale d'Habitation
20. Demande d'aide financière – Club de dards de Sainte-Monique
21. Motion de sympathie – M. Luc Lavoie

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104IMP

INITIALES DU MAIRE
2022-12-05
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

22. Divers :

    a) _____
    b) _____
23. Période des questions
24. Levée de l'assemblée

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL :

a) Séance ordinaire du 7 novembre 2022

RÉSOLUTION CM2022-197

Il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé par M. Bruno Plourde et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal et d'adopter, séance tenante, le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022.

4- CORRESPONDANCE

a) Une lettre de Ville d'Alma concernant les conditions financières sur l'entente établissant les conditions de répartition des coûts de la cour municipale. La municipalité sera interpellée dans les prochaines semaines sur la prochaine entente.

b) Une lettre du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation nous informant d'un avis de non-conformité lié aux modifications du schéma d'aménagement et d'une modification projetée au périmètre urbain de Villa d'Alma.

c) Une lettre du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation concernant une confirmation d'aide financière d'un maximum de 100 000 $ pour l'aménagement d'un parc multifonctionnel dans le secteur de l'Office municipal d'habitation.

5 -RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font un compte-rendu détaillé des réunions et autres actes relatifs à leurs comités.

6 -APPROBATIONS DES COMPTES

RÉSOLUTION CM2022-198

Il est proposé par M. Bruno Plourde, appuyé par M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'approuver les listes des comptes à payer produites au conseil pour la période du mois de novembre 2022, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

La liste des comptes suivants a été produite au conseil:

Comptes à payer	91 715.95 $
Comptes déjà payés	469 794.87 $
TOTAL	561 510.82 $

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants au budget approuvé pour payer les comptes ci-haut mentionnés et les autres résolutions inscrites au présent procès-verbal, ladite liste en faisant partie intégrante.

INITIALES DU MAIRE
2022-12-05
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier

N° de résolution
ou annotation

7- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 385-22 CONCERNANT LE COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME

Mme Suzanne Larouche conseillère, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil sera soumis pour adoption le règlement 385-22 concernant le comité consultatif en urbanisme.

Un projet de règlement est présenté séance tenante.

8- AUTORISATION – DEMANDE DE PIIA DU 70 CHEMIN DES PATRIOTES

RÉSOLUTION CM2022-199

Considérant la demande de permis de construction de garage présentée par monsieur Jocelyn Lindsay concernant l'emplacement situé au 70, chemin des Patriotes ;

Considérant que l'immeuble est situé dans une zone où les demandes de permis de construction des bâtiments sont assujetties au Règlement numéro 272-06 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA chemin des Patriotes) ;

Considérant que les travaux consistent à construire un garage de 6.1 m X 8.54 m avec un revêtement horizontal en bois imitant les billes de bois rond avec une partie de la façade en pierre comme celle de la résidence et revêtement de toiture en bardeau d'asphalte foncé ;

Considérant que tous les documents exigés pour l'étude de la demande ont été fournis par le demandeur ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de la demande de PIIA pour la construction du garage de monsieur Lindsay ;

Considérant qu'à l'analyse de la demande, il a été constaté que la demande rencontre les objectifs et critères du PIIA ;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé par M. Bruno Plourde et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'approuver les croquis présentés par monsieur Jocelyn Lindsay concernant la construction d'un garage 70, chemin des Patriotes.

9- AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR LES TRAVAUX DU PONT DU RANG 6 EST

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

10- RÉSOLUTION D'APPUI ET DE PARTICIPATION AU PROJET GESTION EN COMMUN DE CERTAINS SERVICES MUNICIPAUX

RÉSOLUTION CM2022-200

ATTENDU les réflexions et les démarches entreprises par les municipalités de Sainte-Monique, Saint-Ludger-de-Milot, Saint-Henri-de-Taillon, L'Ascension-de-Notre-Seigneur, Labrecque, Lamarche et Saint-Nazaire portant sur la gestion en commun de certains de leurs services municipaux et des ressources humaines et financières reliées à ces services, dont prioritairement les services d'inspection en urbanisme, bâtiment et environnement (ci-après : le « Projet »);

ATTENDU QUE suite à l'analyse d'opportunité et de faisabilité du Projet, il est apparu que le meilleur modèle visant la mise en place du projet est la constitution d'une régie

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104IMP

INITIALES DU MAIRE
2022-12-05
INITIALES DU DIR.GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

intermunicipale en vertu des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (chapitre C-27.1);

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Monique désire confirmer son appui et sa participation au Projet et à la constitution d'une régie intermunicipale à cette fin, en vertu des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (chapitre C-27.1);

ATTENDU QUE des coûts en honoraires professionnels devront être engagés et partagés entre les municipalités participantes au Projet, déduction faite de la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

EN CONSÉQUENCE; il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé de M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- **QUE** le conseil de la municipalité de Sainte-Monique confirme son appui et sa participation au Projet de conclure une entente intermunicipale visant la constitution d'une régie intermunicipale à cette fin, en vertu des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (chapitre C-27.1);

- **QUE** la municipalité de Sainte-Monique s'engage à assumer sa part des coûts découlant du Projet;

- **QUE** le conseil de la municipalité de Sainte-Monique désigne M. Mario Desbiens, maire et M. Mathieu Lapointe, directeur générale et greffier-trésorier titre de représentants(es) de la municipalité dans le Projet.

11- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – ENTRETIEN MÉNAGER

RÉSOLUTION CM2022-201

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé par Mme Suzanne Larouche et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter, séance tenante, la proposition de l'entreprise « Entretien Boréal » pour des services d'entretien ménager à un taux forfaitaire de 45 $ de l'heure.

12- AUTORISATION – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR LE PROJET TRAITEMENT DES EAUX USÉES

RÉSOLUTION CM2022-202

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Monique a mandaté la firme Stantec Inc. pour l'élaboration de plans et devis visant la construction d'une station de traitement des eaux usées ;

CONSIDÉRANT QUE l'obtention d'une autorisation du Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDELCC) est obligatoire pour la réalisation du projet ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires ont été nécessaires dans les démarches avec le MDELCC afin de respecter les obligations légales liées à l'obtention de notre autorisation ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé par M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, le paiement d'un montant supplémentaire de 9 500 $ s'inscrivant à l'onglet « suivi ministères » du bordereau et de 7 325 $ s'inscrivant à l'onglet « préparation, suivi et coordination géotechnique » du bordereau plus les taxes applicables.

INITIALES DU MAIRE
2022-12-05
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

13- DÉPÔT – ESTIMATION DE TRAVAUX LAC JOHNNY

RÉSOLUTION CM2022-203

Il est proposé par M Jonathan Boily, appuyé de M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter le dépôt d'une estimation de travaux visant à amener le service d'aqueduc au Lac-Johnny réalisé par la firme d'ingénierie MSH Services-conseil.

14- RÉSOLUTION DE FÉLICITATION – ÉLECTION PROVINCIALE

RÉSOLUTION CM2022-204

Il est proposé par M. Jacques Vachon appuyée par Mme Suzanne Larouche et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'offrir les félicitations du conseil de Sainte-Monique à Mme Andrée Laforest, député de Chicoutimi et M. Éric Girard député de Lac-Saint-Jean pour leur élection respective aux dernières élections provinciales.

15- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – GROUPE ENSEMBLE

RÉSOLUTION CM2022-205

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé par M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, une aide financière de 2000 $ au Groupe Ensemble pour permettre le déploiement du service de popotte roulante dans la municipalité.

16- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PANIERS DE NOËL

RÉSOLUTION CM2022-206

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé par M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, une aide financière de 2000 $ au Groupe Ensemble pour bonifier l'offre de paniers de Noël offerts aux familles dans le besoin de notre municipalité.

17- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AIGLONS NOVICE

RÉSOLUTION CM2022-207

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé par M. Bruno Plourde et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, une aide financière de 100 $ à M. Patrick Morel pour l'inscription de ses deux garçons au Hockey mineur d'Alma conformément à la *Politique d'aide financière pour la pratique de sports chez les jeunes* de la municipalité.

18- FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION

RÉSOLUTION CM2022-208

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé par M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, le paiement de 1 346.95$ taxes incluses pour le renouvellement de l'adhésion annuelle de la municipalité à la Fédération Québécoise des Municipalités.

19- QUITTANCE – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

RÉSOLUTION CM2022-209

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Monique a consenti un prêt de 9 737 $ lors de la création de l'Office Municipale d'Habitation de Sainte-Monique ;

Formules d'Affaires CCL (418) 663-2175 / 1-800-463-4578 — M-104IMP

INITIALES DU MAIRE
2022-12-05
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu un remboursement au montant de 9 737 $ de la Société d'Habitation du Québec en guise de remboursement pour le prêt initial consenti par la Municipalité ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé par M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

- Que la Municipalité de Sainte-Monique reconnaît avoir reçu un montant de 9 737 $ de la Société d'Habitation du Québec ;
- Que la Municipalité de Sainte-Monique donne quittance finale et complète à la Société d'habitation du Québec.

20- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CLUB DE DARDS DE SAINTE-MONIQUE

RÉSOLUTION CM2022-210

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé par M. Bernard Giard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, une aide financière d'un maximum de 750 $ au Club de dards de Sainte-Monique pour l'achat de matériels et équipements.

21-MOTION DE SYMPATHIE – M. LUC LAVOIE

M. Jacques Vachon, conseiller, propose que soit adressé une motion de sympathie à la famille de M. Luc Lavoie suite à son décès récent.

22- DIVERS

a) _____
b) _____

23- PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens présents à la séance ont posé des questions pour lesquelles ils ont reçu des réponses de la part des membres du conseil.

24- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION CM2022-211

Attendu que tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ont été traités, il est proposé par Mme Suzanne Larouche et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

La séance est levée à 20h 19.

Mario Desbiens,
Maire

Mathieu Lapointe,
Directeur général et
secrétaire-trésorier